

M L'ÉCHO DES MOULINS

Bulletin d'informations municipales | **Novembre 2022**

P.3
LA VIE DES COMCOS
ComCo DDRSO
Jardins Partagés

P.20
SOCIAL & SANTÉ
UDAF
Loire-Atlantique

P.25
SPORT
la Team Zelle du
Vignoble

P.27
INFOS PRATIQUES
Maïté Chatellier
Home Organiser



VIE MUNICIPALE

Édito	3-4
Compte-rendu Conseil Municipal du 23/06/2022	4 à 7
Compte-rendu Conseil Municipal du 08/09/2022	8 à 14
Une nouvelle organisation au service enfance	14

LA VIE DES COMCOS

ComCo CCAS	15
ComCo FPRH	15
ComCo DDRSO : Jardins Partagés	15

ENFANCE & JEUNESSE

L'école Saint Joseph	16
L'APEL	17
l'OGEC Saint Joseph	18
L'APE Les Trois Moulins	18
Pôle enfance	19

SOCIAL & SANTÉ

UDAF Loire-Atlantique	20-21
Le suivi gynécologique, c'est important !	22
Mais où et quand ?	22
CPAM : Rentrée universitaire 2022	22-23
SEMES : 1 heure, 1 emploi	23

SPORT / LOISIRS / CULTURE

Badminton Loisir Monnières	24
Pêche : Tuileries pêche et loisirs	24
Bibliothèque Au Plaisir de Lire	24
Association : la Team Zelle du Vignoble	25
Théâtre : Le Réveil de Monnières	25

AGGLOH

Rendez-vous en pays d'art et d'histoire cet automne-hiver	26
Louez votre vélo électrique	26

INFOS PRATIQUES

Maïté Chatellier Home Organiser	27
Loc 'Champain	27

AGENDA

Permanences des élus	28
Coordonnées mairie	28

RESPONSABLE DE PUBLICATION :

Benoît Couteau - Maire de la commune

RÉALISATION :

Comité Consultatif ACI

CRÉATION :



Mélanie Borleteau - MONNIÈRES - 07 81 98 63 07 - contact@williwow.fr - www.williwow.fr

IMPRESSION :



25, rue du château d'eau - 44116 VIEILLEVIGNE - 02 51 31 08 40 - s.moulet@imprimerie2000.fr

Imprimé sur papier recyclé ou issu de forêts FSC (Conseil de Soutien de la Forêt), avec des encres végétales et sans hydrocarbures.



Environnement



Social



Économie



Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaitais commencer cet édito par vous donner quelques nouvelles de notre maire, Benoît Couteau. En effet, ce dernier est absent pour raison de santé depuis plusieurs semaines. À la suite d'une opération du dos, Monsieur le Maire est rentré chez lui où il poursuit sa convalescence. Depuis il va mieux, il récupère doucement et il n'oublie pas ses engagements vis-à-vis de Monnières. Nous lui souhaitons un prompt et bon rétablissement. Comme vous le savez, à Monnières, les politiques municipales ne sont pas l'affaire d'un seul homme mais bien de toute une équipe qui se mobilise pour répondre à vos attentes et mener à bien les projets entamés.

Les projets, vous dis-je ...

La révision de PLU (Plan Local d'Urbanisme) suit son cours et sa validation devrait intervenir avant la fin du 1er semestre 2023. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été validé en conseil municipal et a fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 4 octobre dernier. Ce document, clé de voûte du PLU permet de fixer les objectifs et orientations générales en ce qui concerne le développement de Monnières tant d'un point de vue urbanistique, qu'économique, social ou environnemental.

Ensuite, la construction de la nouvelle école publique avance à grands pas. L'accompagnement du cabinet d'architecture CUB est une aide précieuse pour les services. La conductrice de travaux, Madame Élise BARGAIN ne ménage pas ses efforts pour tenir le planning que nous nous sommes fixés. Planning qui permet également à l'équipe pédagogique de l'école Saint Joseph ainsi que l'OGEC et APPEL, de se projeter dans leurs futurs locaux qu'ils souhaitent s'approprier et personnaliser.

J'en profite également pour saluer l'arrivée de Madame Pauline PAILLAT-LAVIE, Directrice de l'école des 3 Moulins. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite. Elle peut compter sur l'appui quotidien des services et des élus pour l'accompagner dans sa tâche.

Le lotissement du Pampre d'Or se termine. Les nouveaux arrivants devraient bientôt réceptionner leurs habitations. Les aménagements autour et à proximité de l'école sont prévus fin d'année / début 2023.

Enfin, je ne pouvais pas terminer ces quelques lignes sans évoquer la période de sécheresse de cet été et l'hiver qui arrive avec son lot de contraintes. En effet, cette année nous avons vécu une période exceptionnelle qui nous a obligé à être vigilants collectivement quant à nos ressources en eau. Il a également fallu être solidaire envers nos aînés pour leur apporter l'aide dont ils avaient besoin. Est-ce un phénomène exceptionnel ? Pas certain, selon les experts du GIEC (Groupement International d'Experts du Climat) qui nous alertent sur une forme de récurrence voire d'intensification.



Et comme si cela ne suffisait pas, une nouvelle crise s'annonce pour cet hiver : une crise énergétique. Cette dernière est très probablement le fruit d'un contexte international défavorable, mais pas que.... Le prix des énergies va flamber (si vous me permettez l'expression) et risque d'impacter très fortement le budget des ménages, malgré le(s) bouclier(s) promis par notre gouvernement. Là encore, il faudra que nous soyons solidaires les uns des autres et que chacun fasse sa part en s'adaptant aux situations. Dans ce contexte, notre collectivité devra aussi faire des choix sur ses politiques communales.

Je vous invite donc toutes et tous à participer à la vie de notre commune. Si vous aussi, vous souhaitez être au cœur de l'information et de l'action, rejoignez-nous au sein des différents Comités Consultatifs (colibris.solidaires@mairie-monnières.fr).

Nous comptons toujours sur le soutien du plus grand nombre afin de construire ensemble « un Monnières durable » où il fera bon vivre avec solidarité et générosité.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Accueil et échanges avec le Conseil municipal des jeunes.

1. Territoire à Energie Positive 2030

Benoît COUTEAU rappelle que la commune a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2030 c'est pourquoi il est important de se rappeler, au travers de ces différentes présentations, pourquoi la commune de Monnières s'est fixée cet objectif. Il y a des indicateurs, notamment liés au climat, qui prouvent qu'il devient urgent d'agir en matière de développement durable.

2. Nouvelle école publique des 3 Moulins

Christian MAILLARD fait un point sur les travaux : le charpentier a presque terminé l'ossature du bâtiment et le plaquiste a commencé la pose des placos. Le plombier-chauffagiste et l'électricien vont intervenir prochainement. Le chantier suit son cours et avance bien.

3. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle école

Benoît COUTEAU propose au conseil municipal de valider le coût des travaux issus de l'appel d'offres à savoir 1 584 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le coût total et réel des travaux liés à la nouvelle école publique, à savoir 1 584 000 € HT et la passation d'un avenant au marché de maîtrise

d'œuvre impacté par la modification du coût des travaux.

4. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune – zones OAP

Lors de sa réunion du 10 février 2022, le conseil municipal a validé le périmètre des secteurs définis comme Opération d'Aménagement Programmée (OAP) dans le futur PLU. Le périmètre de ces OAP devra être annexé au futur nouveau débat du PADD afin d'être opposable aux demandes d'urbanisme qui pourraient être déposées sur ces parcelles et aussi de faciliter la préemption de ces parcelles. Depuis la réunion du conseil, le périmètre des OAP a évolué, c'est pourquoi il est proposé aux élus de se prononcer sur la nouvelle délimitation des OAP.

La délimitation de l'OAP rue des Moulins est inchangée.

Nouvelle délimitation de l'OAP rue des Forges après proposée





Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau périmètre de l'OAP situé rue des Forges.

5. Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique

Lors du conseil municipal du 10 mars 2022, les missions assurées par l'Etablissement Public Foncier (EPF) ont été présentées. Le 24 mars 2022, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'acquisition du terrain de M. et Mme DZIOBA situé 23 rue des Forges. Ce terrain étant situé dans une zone OAP, l'Etablissement Public Foncier a été sollicité pour une mission ponctuelle de portage foncier.

La commune a sollicité un portage foncier sur l'ensemble de la zone OAP avec une durée de portage de 8 ans. Le conseil d'administration de l'EPF doit se prononcer courant juin sur la demande de la commune. Si le portage est accepté, une convention entre la commune et l'EPF fera l'objet d'une délibération à compter de septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le recours à l'EPF pour l'acquisition du terrain situé au 23 rue des Forges sur lequel la commune a décidé d'exercer son droit de préemption urbain.

6. Pôle santé

Françoise MENARD fait part de la rencontre avec M. FOUCAULT du CAUE 44 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique : <https://www.caue44.com/>) qui pourrait être en appui sur le projet du pôle santé. Si la commune valide ce partenariat, il faudrait envisager une convention avec le CAUE. Le CAUE a fait un point sur le planning prévisionnel de l'opération, planning plus long que celui envisagé initialement. Françoise MENARD fait part de la nécessité de revoir la question du partenariat avec le CAUE lors d'un prochain bureau municipal.

7. Marchés de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution du lot 3 : Couverture en tuiles à l'entreprise Franck BRANGER et le lot 6 : Terrassement - VRD à l'entreprise AUBRON-MECHINEAU.

8. Travaux de voirie 2022

Lors du vote du budget au mois d'avril 2022, Benoît COUTEAU précise que le conseil municipal a entéri-

né les travaux de voirie 2021, dont la 1ère réunion de chantier a eu lieu mardi 21 juin, ainsi que les travaux de voirie 2022 (Plan Pluriannuel de Réparation des Voies PPRV). Le ComCo CVE travaille actuellement sur le programme de travaux 2023.

Les travaux de voirie envisagés en 2022 concernent :

- Le double-sens de la rue de l'Eglise
- La route de la Bournaire
- La route de la Minière
- La route du Fief seigneur

Il est également envisagé pour 2022 le paysagement de la place de l'Eglise.

Pour mener à bien ses travaux, il convient de se faire accompagner par une maîtrise d'œuvre.

Benoît COUTEAU précise que le point n°1 des travaux de voirie envisagés pour 2022 est le double-sens de la rue de l'Eglise et le paysagement de la place de l'Eglise. Pour la route du fief seigneur, il est toujours souhaité de la laisser en voie douce mais quelques réparations et des panneaux de signalisation sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le recours à un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2022.

Benoît COUTEAU précise que la signature de l'acte notarié concernant la rue de l'Eglise n'est pas encore programmée, une division cadastrale préalable étant nécessaire.

9. Convention de groupement de commandes d'achat d'énergies

Hélène QUÉMERÉ indique que le SYDELA est coordonnateur de 2 groupements d'achats d'électricité et gaz naturel fédérant 207 membres dont 190 communes et EPCI du département de la Loire-Atlantique.

Des collectivités de Loire Atlantique qui ne sont pas adhérentes à ces 2 groupements ont manifesté leur intérêt de rejoindre le SYDELA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies proposé par le SYDELA.

10. Subventions aux associations

Stéphane ENTEMNE indique que le ComCo ASC propose d'attribuer les montants de subventions aux associations indiqués dans le tableau suivant et qui a fait l'objet d'une présentation lors du conseil municipal du 12 mai 2022.



Associations	Subventions	Subventions	Subventions	Subventions	Adhérents	Cout /	Commentaires
Associations Culturelles							
SVVC (Spectacle Vivant de la Vallée de Clisson)	75,00 €	75,00 €		100,00 €			- € Demande : 100€
Réveil de Monnières	150,00 €	200,00 €	150,00 €	150,00 €			- € Salles à dispo
Concert Jamnig-Chesin Keltique	500,00 €	100,00 €	500,00 €	100,00 €	9	15,34 €	
LAMA	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	93		- €
Au Plein de Lini	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	2 290	0,69 €	0,80 €/hab - Informations + ménage vitre
Associations Sportives							
Reste du cœur (bon d'achat)	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	18	22,00 €	+ 2 bon d'achat du CCAS
ADAR	500,00 €	450,00 €	500,00 €	500,00 €	25	22,00 €	22 euros / adhérent
4L Trophy	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €			- € Pas de demande
ADAR	150,00 €	175,00 €	150,00 €	150,00 €	7	22,00 €	22 euros / adhérent - Demande : 400€
ASSADAPA							Demande : 215€
Secours catholique	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	25		- €
ADT14 - Aide à domicile pour tous	140,00 €	325,00 €	210,00 €	240,00 €	11	22,00 €	22 euros / adhérent
Les mœurs de secours du vignoble rural	75,00 €	75,00 €	75,00 €	120,00 €	30		- €
SEMERIS	1 232,50 €	1 232,50 €	1 232,50 €	1 232,50 €	2 290	0,54 €	0,60€/habitant
Associations Sportives et Loisirs							
La Monnèrienne	400,00 €	- €	- €	400,00 €	61		- € Demande : 1000€ - Feu d'artifice - 3000€
FCEV Entente du vignoble	1 700,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 450,00 €	85	17,00 €	640 E de peinture + 30K terrain synthétique
Séne et maître Sésat	800,00 €	740,00 €	580,00 €	590,00 €	35	17,00 €	
Tuleries Pêche et Loisirs	200,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €			- €
Association Chasse	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €			- €
USEP (Piscines sportives - Ecole des 3 Moulins)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €			- € Pas de demande
TT Pallet Groupe monnèrien (Badminton et tennis de table)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	30		- € 15 bal + 5 tennis de table
TCV Tennis	325,00 €	493,00 €	400,00 €	480,00 €	28	17,00 €	+ 2 terrain BOK
Rue aux Mores	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	30		- € 60 euros Journée ramassage des déchets
OISL	362,50 €	362,50 €	360,00 €	255,00 €	15	17,00 €	
Elan de Gargen - Section Danse				274,00 €	22		- € Pas de demande
Karaté Full Contact 64							- €
Associations d'Enfance							
Histoires de parents	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	18	8,33 €	18 enfants - 10 adultes + Salles
Assoc Parents élèves St Joseph				168,00 €	108	1,56 €	60 euros poubelle fil de l'école + Salles
Clisson à l'école (d'après)				101,00 €	101	1,00 €	60 euros poubelle fil de l'école + Salles
Associations Autres							
Tennis En Vie	70,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	23		- € Porter par le ComCo VET
UNCA-APN	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	26	3,85 €	
Les amis du four du pont	322,00 €						- € Pas de demande
Appel Citésse							- € Pas de demande
France AVC							- € Pas de demande
Total	9 832,00 €	9 008,00 €	8 710,00 €	10 710,00 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations proposées par le ComCo ASC.

11. Marché de restauration scolaire

Christian MAILLARD fait part de la fin du marché de restauration avec OCEANE DE RESTAURATION fin août 2022.

Un nouveau marché a été relancé pour lequel une seule offre a été reçue, à savoir l'offre de la société OCEANE DE RESTAURATION, titulaire actuel du marché.

La durée de ce nouveau marché est fixée à un an reconductible 3 fois par période annuelle.

Les montants de ce marché à bons de commande sont les suivants :

- montant minimum : 50 000 € HT/an
- montant maximum : 150 000 € HT/an

L'analyse de l'offre de la société OCEANE DE RESTAURATION a été réalisée par la commission de restauration.

Au regard de cette analyse, la Commission d'appel d'offres du 20 juin 2022 a décidé d'attribuer le marché de restauration scolaire en liaison froide à l'entreprise OCEANE DE RESTAURATION dont l'offre est jugée économiquement avantageuse.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise OCEANE DE RESTAURATION.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de restauration scolaire en liaison froide avec l'entreprise OCEANE DE RESTAURATION.

12. Tarifs des services de l'enfance 2022-2023

Suite à l'augmentation des prix du marché de restauration scolaire, il est proposé au conseil

municipal de revoir les tarifs appliqués aux familles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à une répartition du surcoût lié à l'augmentation des prix de restauration scolaire entre la commune et les familles.

Les propositions de tarifs de chaque ComCo sont les suivantes :

Tarifs cantine

Quotient Familial	Tarifs des repas actuels	Tarifs des repas proposés par le ComCo EJE	Tarifs proposés par le ComCo FPRH
≤400	3,33 €	3,588 €	3,396 €
401-600	3,64 €	3,922 €	3,712 €
601-800	3,94 €	4,245 €	4,018 €
801-1000	4,34 €	4,676 €	4,60 €
1001-1200	4,49 €	4,837 €	4,759 €
1201-1400	4,65 €	5,010 €	4,929 €
1401-1600	4,80 €	5,172 €	5,376 €
1601-1800	5,05 €	5,441 €	5,656 €
1800-2000	5,35 €	5,764 €	5,992 €
2001 et +	5,96 €	6,421 €	6,675 €
Adultes ou hors commune	7,55 €	8,12 €	8,456 €
PAI	1,57 €	1,57 €	1,57 €
PAI hors commune	3,43 €	3,43 €	3,43 €

11 élus sur 17 sont favorables à la proposition du ComCo FPRH et 6 élus sur 17 sont favorables à la proposition du ComCo EJE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les nouveaux tarifs de la cantine proposés par le ComCo FPRH.

Le ComCo FPRH propose de rajouter un tarif pour les agents de la commune qui souhaitent déjeuner à la cantine à savoir un tarif de 4,12 € le repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, avec 14 voix pour et 3 abstentions, le tarif de 4,12 € le repas pour le personnel communal.

Christian MAILLARD indique qu'il est proposé de maintenir les tarifs actuels de l'accueil périscolaire, du goûter et des Temps d'Activité Périscolaire (TAP).



Après avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien des tarifs actuels de l'accueil périscolaire, du goûter et des Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

13. Règlements de fonctionnement des services de l'enfance

Christian MAILLARD assure la présentation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs 2022-2023 et du règlement intérieur des activités périscolaires 2022-2023. Il précise que peu de modifications sont proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur de l'accueil de loisirs 2022-2023 et le règlement intérieur des activités périscolaires 2022-2023.

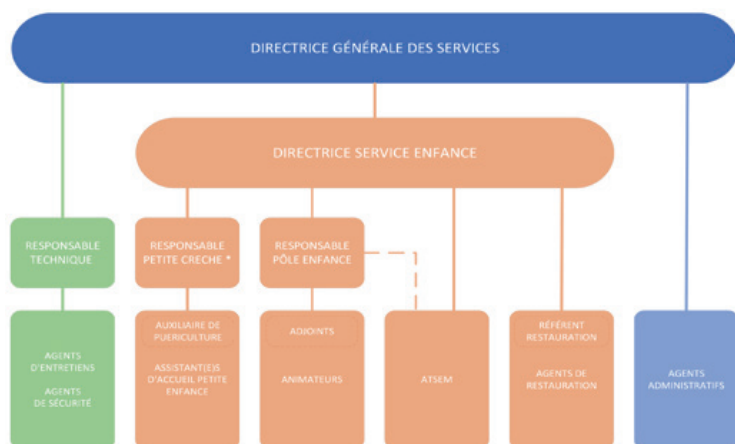
14. Nomination d'un nouveau délégué au conseil d'école

Par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. Christian MAILLARD, M. Afif BELHAMITI et Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE ont été désignés comme délégués du conseil d'école. Suite à la démission de M. Afif BELHAMITI, il convient de désigner un nouveau délégué au conseil d'école. Monsieur Stéphane ENTEME se porte candidat en tant que délégué du conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la nomination de Monsieur Stéphane ENTEME en tant que délégué du conseil d'école.

15. Nouvelle organisation des services de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle organisation des services de la commune.



16. Création du poste de directrice des services de l'enfance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide

à l'unanimité la création du poste de directrice des services de l'enfance au grade d'éducatrice de jeunes enfants, à temps complet, de catégorie A de la filière médico-sociale.

17. Dérogation au règlement du cimetière

Françoise MENARD indique que, par courrier du 22 mars 2022, Mme GUILBAUD habitant Paris, a sollicité l'obtention d'une concession de 30 ans dans le vieux cimetière de Monnières. Elle justifie sa demande par le fait qu'elle est née à Monnières et qu'elle y a vécu pendant des années.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la demande de Mme GUILBAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la demande de Mme GUILBAUD d'obtenir une concession de 30 ans dans le vieux cimetière de Monnières, à condition qu'un caveau avec pierre tombale soit mis en place sans attendre, dès la vente de la concession.

18. Coût de fonctionnement

Benoît COUTEAU rappelle que, comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur le coût de fonctionnement d'un élève en maternelle et en élémentaire pour déterminer le montant de la subvention accordée à l'école privée Saint Joseph.

Le coût de fonctionnement d'un élève de maternelle de l'école des 3 moulins est de 1 469,38 € pour l'année scolaire 2021/2022. Le montant de la subvention accordée pour 41 enfants en maternelle est de 60 244,58 €.

Le coût de fonctionnement d'un élève d'élémentaire de l'école des 3 moulins est de 252,68 € pour l'année scolaire 2021/2022. Le montant de la subvention accordée pour 60 enfants en élémentaire est de 15 160,80 €.

Le montant total de la subvention accordée à l'école privée Saint Joseph est de 75 405,38 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le montant de 75 405,38 € accordé à l'école privée Saint Joseph.

19. Questions diverses

Benoît COUTEAU revient sur la proposition du ComCo CVE de limiter la circulation des véhicules à 30 km/heure dans le bourg et dans les villages de Monnières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la limitation de la vitesse à 30 km/heure au sein du bourg et des villages de Monnières.



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022

1. Délégation en l'absence de Monsieur le Maire

Stéphane ENTEME précise qu'en cas d'absence du Maire, c'est généralement le 1er adjoint qui assure son remplacement. Linda GABORIAU, 1ère adjointe, ne souhaitant pas assurer ce remplacement, Monsieur ENTEME se porte candidat. En effet, selon l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

La notion d'absence est définie comme étant une situation d'éloignement momentanée du maire ne lui permettant pas d'exercer convenablement ses fonctions.

La vocation du suppléant à exercer la plénitude des fonctions du maire n'implique nullement qu'il est en droit de les exercer effectivement toutes. En effet, la suppléance a pour seul objet d'éviter la carence de l'autorité municipale. Doivent donc seulement être réalisés les actes ou opérations dont l'accomplissement, au moment où il s'impose normalement, serait empêché par l'absence du maire.

Durant la période de l'empêchement du maire, les décisions qui ne sont pas utiles pour éviter une carence de l'autorité municipale, devront attendre le retour du maire. Néanmoins, si l'un des adjoints ou l'un des conseillers municipaux en exercice a une délégation dans le domaine de compétence correspondant, cette décision pourra être prise.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Stéphane ENTEME, Maire-adjoint, en tant que remplaçant provisoire de Monsieur le Maire, Benoît COUTEAU, pendant toute sa période d'absence, à compter du 16 août 2022.

Rodolphe BORRÉ demande si cette délégation comprend la délégation accordée à Monsieur le Maire de signer les devis jusqu'à 15 000 €. Monsieur ENTEME confirme qu'effectivement, si le conseil municipal valide cette délégation en l'absence du Maire, il aura délégation pour signer tous les devis jusqu'à 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la délégation accordée à Monsieur Stéphane ENTEME, en l'absence de Monsieur le Maire, Benoît COUTEAU.

2. Territoire à Énergie Positive 2030

En raison de sa charge importante de travail, Monsieur Stéphane ENTEME précise qu'il n'a pas eu le temps de préparer un sujet sur la thématique du Territoire à Énergie Positive.

3. Nouvelle école publique des 3 Moulins

Christian MAILLARD précise que le chantier a été interrompu 3 semaines cet été. Les plaquistes sont en train de poser les cloisons : ils devaient avoir fini la partie ouest avant les congés ce qui n'a pas été le cas. La chappe n'a pu être coulée par le maçon qu'aujourd'hui et il faut attendre un mois pour le séchage complet. Les cloisons de la partie maternelle (partie est) sont en cours et devraient se terminer d'ici la fin du mois. Le terrassement de la chaufferie a commencé la semaine dernière et le maçon devrait commencer ses travaux à compter du 12 septembre 2022. Aubron-Mechineau va également effectuer les tranchées pour chauffer l'école à compter de la semaine prochaine. La même entreprise assure les travaux de VRD pour les abords de l'école, la chaufferie et le lotissement du Pampre d'Or ce qui lui permet d'organiser plus facilement son planning. L'escalier en face de la porte d'entrée de l'école va être posé la semaine prochaine. Aubron-Mechineau devra ensuite assurer l'enfouissement de réseaux, qui ne peut pas intervenir sous la noue d'orage. Stéphane ENTEME précise qu'ENEDIS devait faire intervenir un prestataire qui n'a pas le matériel nécessaire pour assurer cette tranchée en raison du fort dénivelé entre le point haut du bassin d'orage et l'école.

Christian MAILLARD précise que l'entreprise de toiture a commencé à poser les retombées de bandeaux pour cacher l'ossature bois. L'entreprise DOUILLARD a commencé à poser le bardage côté ouest, il reste environ 2 semaines pour finir le bardage.

Même en raison du retard des plaquistes, la livraison de l'école est toujours prévue fin-novembre ou début décembre.

Pour la chaufferie, Stéphane ENTEME précise qu'une première chauffe devrait intervenir mi-décembre.

4. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

Stéphane ENTEME précise que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable a été validé en conseil municipal le 10 février 2022. Ouest Am' continue d'accompagner la commune dans la révision du PLU.



Une réunion publique est prévue le 4 octobre 2022 à 20 heures avec présentation des orientations du PLU à l'ensemble des Monniérois. La fin de la révision est prévue à la fin du premier trimestre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, avec 16 voix et l'abstention de M. Benoît COUTEAU, la passation de cet avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PLU.

5. Pôle santé

Madame Françoise MENARD précise que la commune est dans l'attente d'un retour du CAUE concernant la transmission d'un projet de convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de pôle santé.

6. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école

Stéphane ENTEME précise que le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle école publique a été conclu avec le cabinet d'architecture CUB le 13 mai 2019. Dans l'acte d'engagement signé, il y a actuellement 2 problématiques :

- le montant estimatif des travaux indiqué dans l'acte d'engagement s'élève à 1 500 000 € HT. Une proposition d'avenant avait été faite par CUB avec un montant de travaux 1 740 500 € HT (avant l'attribution des marchés de travaux) qui n'a jamais été signé. Le montant des travaux réellement notifiés étant inférieur à l'estimation de CUB, il a été demandé à CUB de refaire une proposition d'avenant. La dernière proposition transmise par CUB fixe le montant des travaux à 1 644 000 € HT. Ce montant correspond au coût réel des travaux augmenté du montant des avenants validés.

La rémunération du cabinet CUB, architecte du projet de nouvelle école, s'élève à 8,5% du montant des travaux :

	Montant des travaux	Montant de la rémunération de CUB	Plus ou moins-value
Proposition initiale de l'acte d'engagement	1500 000 € HT	127 500 € HT	
Proposition avenant non signé	1 740 500 € HT	147 942,50 € HT	+ 20 442,50 € HT

Nouvelle proposition d'avenant	1644 000 € HT	139 740 € HT	+ 12 240 € HT - 8 202,50 € HT
--------------------------------	---------------	--------------	----------------------------------

Stéphane ENTEME précise que la commune fait une économie de 8 202,50 € HT par rapport à l'estimation de 1 740 500 € HT du coût des travaux par le cabinet CUB. Rodolphe BORRÉ indique qu'il s'agit en réalité d'un surcoût de 12 240 € HT pour la commune par rapport au montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.

Stéphane ENTEME indique qu'il y a un 2ème point à cet avenant :

- dans l'acte d'engagement notifié à CUB, la commune n'avait pas retenu la prestation supplémentaire éventuelle relative à la mission OPC (Ordonancement Pilotage Coordination) d'un montant de 7 500 € HT. Le maître d'œuvre a indiqué aux services de la commune que la mission OPC a bien été exécutée, contrairement à ce qui avait été indiqué dans le marché. Le cabinet CUB demande à ce que la mission OPC puisse lui être rémunérée. La rémunération de la mission OPC s'élève à 0,5% du coût des travaux :

	Montant des travaux	Montant de la mission OPC	Plus ou moins-value
Proposition initiale de l'acte d'engagement Proposition initiale de l'acte d'engagement	1500 000 € HT	0 € HT	
Proposition avenant non signé	1 740 500 € HT	7 500 € HT	+ 7 500 € HT
Nouvelle proposition d'avenant	1644 000 € HT	8 220 € HT	+ 7500 € HT + 720 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide avec 14 voix pour, une voix contre de M. Sébastien BESSON et 2 abstentions de Mme Magalie RAVELEAU DUAUT et Mme Gwladys BRANGER, la passation d'un avenant fixant la rémunération du maître d'œuvre CUB à 139 740 € sur la base d'un montant de travaux de 1 644 000 € HT.



7. Création de parkings près de l'espace culturel et derrière la future école

Christian MAILLARD précise que, dans le cadre de l'aménagement des abords de l'école et du lotissement du Pampre d'Or, il est apparu nécessaire de créer des places de stationnement devant l'espace culturel et un second parking derrière la future cour de l'école.

L'entreprise AUBRON-MECHINEAU, en charge des travaux d'aménagement des abords de l'école et du lotissement du Pampre d'Or a proposé les 2 devis suivants :

- Parking près de l'espace culturel : 19 830 € HT
- Parking près de la nouvelle école : 15 748 € HT

Le coût total de ces travaux s'élève à 35 578 € HT.

Françoise MENARD demande si la plantation d'arbres et l'installation de bancs sont prévues. Stéphane ENTEME indique que le paysagement des abords de l'école est effectivement prévu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la création de parkings près de l'espace culturel et derrière la future école pour un coût total de 35 578 € HT.

8. Réalisation du réseau d'assainissement de la future école

Stéphane ENTEME indique que ce point ne fera pas l'objet d'une délibération.

Christian MAILLARD précise qu'afin de réaliser le réseau d'assainissement de la future école, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise de travaux publics pour réaliser certains travaux. Un 1er devis d'un montant de 23 098 € HT a été effectué par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU. Initialement le réseau devait passer entre l'ancienne poste et la mairie. Suite à une rencontre avec le service du cycle de l'eau de Clisson Sèvre et Maine Agglo, le tracé du réseau a été revu afin de ne pas gêner les futures constructions, c'est pourquoi un nouveau devis correctif doit être transmis par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU.

Le nouveau réseau devrait passer à proximité du futur lotissement des hirondelles comprenant 6 lots.

9. Aménagement de la cour de la nouvelle école

Stéphane ENTEME indique que, dans le cadre de l'aménagement de la cour de l'école, l'entreprise AUBRON-MECHINEAU a établi un devis d'un montant global de 4 845,60 € HT en précisant les moins-values et les plus-values par rapport au projet initial. Les prestations proposées par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU sont les suivantes :

- Préparation du terrain : 800 € HT
- Terrassement : 5 936 € HT
- Empierrement : 2 242 € HT
- Voirie et allées : - 2 318 € HT
- Espace vert : 6 405,60 € HT
- Clôture et portail : - 8 220 € HT

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition de devis de l'entreprise AUBRON-MECHINEAU concernant l'aménagement de la cour de l'école qui représenterait un coût global de 4 845,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise AUBRON-MECHINEAU concernant les travaux de la cour de l'école pour un coût global de 4 845,60 € HT.

10. Eclairage public du lotissement du Pampre d'Or

Au niveau du lotissement du Pampre d'Or, Stéphane ENTEME précise qu'initialement il était prévu 10 candélabres ce qui semble beaucoup pour 6 maisons d'habitation. Une demande a été faite au SYDELA de faire une proposition pour l'installation de 3 candélabres (un près du cimetière, un à l'entrée de la voie pompiers et un au milieu du parking).

Pour effectuer les travaux d'éclairage public, le SYDELA a proposé une estimation de 16 489,03 € TTC. Les travaux comprennent :

- Le câblage
- La pose des massifs (pieds en béton des candélabres)
- Les raccordements
- L'enfouissement des «boucles» non utilisées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, avec 12 voix pour, 2 abstentions de Mme Sylvie CHATELLIER et Mme Linda GABORIAU, 3 voix contre de M. Benoît COUTEAU, M. Sébastien BESSON et M. Stéphane ENTEME, la proposition du Syдела concernant l'éclairage public du lotissement du Pampre d'Or, pour un coût de 16 489,03 € TTC.

11. Demande de subvention LEADER pour le projet de chaufferie

Stéphane ENTEME rappelle que pour l'école, une demande de subvention LEADER avait été faite et qu'il convient de faire également une demande pour la chaufferie. Le montant de la subvention s'élèverait à 100 000 €. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour solliciter l'octroi de la subvention LEADER pour le projet de chaufferie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention LEADER pour le projet de chaufferie.



12. Avenant à la convention avec le service ADS (Autorisation Droit du Sol) de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Stéphane ENTEME rappelle que la convention avec le service ADS (Autorisation Droit du Sol) de Clisson Sèvre et Maine Agglo conclue en 2018 a pour objet de définir les modalités d'intervention du service ADS dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des actes relatifs aux droits des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...).

La nouvelle convention qui a été évoquée lors d'une précédente réunion du conseil municipal, dont le montant est estimé à 23 000 € pour Monnières, sera applicable à compter du 1er avril 2023.

En effet, la convention actuelle ayant pris fin le 1er mars 2022, le service ADS a proposé un avenant n°1 à la convention de service commun ADS, qui fixe le terme de la convention actuelle à la mise en application de la nouvelle convention de service commun et au plus tard au 31 mars 2023. Hormis le changement de date de fin de la convention, les autres termes de la convention initiale demeurent inchangés. Les prestations proposées par le service ADS sont financées à hauteur de 2,72 € par habitant et par an. Avec une population de 2 170 habitants, la participation annuelle de la commune de Monnières s'élève à 5 902,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant prolongeant la durée de la convention de service commun ADS jusqu'au 31 mars 2023.

13. Rapport annuel CSMA sur le prix et la qualité du service : prévention et gestion des déchets ménagers

Stéphane ENTEME rappelle que Sèvre et Maine Agglo possède la compétence en matière de collecte des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à l'unanimité, du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

14. Projet de vente d'une partie d'un chemin communal

Christian MAILLARD indique que Madame BABU, gérante du GFA La Cormerais et EARL domaine équestre de Monnières a sollicité la possibilité d'acquérir une partie du chemin communal cadastré ZW6 situé au milieu de ses terres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le déclassement de la partie du chemin communal du domaine public vers le domaine privé de la commune et la vente de ce chemin cadastré ZW6 au GFA La Cormerais au prix de 0,15 €/m².

15. Projet hameau léger Tiny Houses

Stéphane ENTEME précise que ce point ne fera pas l'objet d'une délibération.

Stéphane ENTEME présente le projet d'aménagement proposé par le collectif des Tiny Houses.

Le collectif va se constituer en association qui sera l'interlocuteur privilégié de la commune, elle organisera les arrivées et les départs.

16. Révision du RIFSEEP

Rodolphe BORRÉ rappelle l'historique de la révision du RIFSEEP et de la nécessité de réviser à nouveau le régime indemnitaire. Le constat initial était que peu d'agents titulaires bénéficient de primes. Les agents bénéficiant de primes avaient un maintien de leurs rémunérations.

La problématique de ce RIFSEEP est que, lors du remplacement d'agents, il s'est avéré que la commune n'était pas en capacité d'embaucher des fonctionnaires avec le régime indemnitaire actuel.

Lorsque les plafonds nationaux sont votés, la commune a plus de latitude pour recruter des agents issus d'autres collectivités avec des régimes indemnitaires plus intéressants.

Il est proposé au conseil municipal de voter les plafonds nationaux de l'IFSE pour qu'ensuite, via un arrêté du Maire, le montant de l'IFSE soit fixé en fonction de chaque agent (poste occupé, expertise...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la révision du RIFSEEP avec l'adoption des plafonds nationaux de l'IFSE.

17. Contrat d'apprentissage au service de restauration scolaire

Rodolphe BORRÉ indique que Mme Chloé COAKI a sollicité la conclusion d'un contrat d'apprentissage au sein du service de restauration scolaire de la commune pour l'obtention d'un CAP Production et services en restauration.

Rodolphe BORRÉ précise que certains agents sont en fin de carrière et que la commune a pour projet une cuisine en régie. Dans ce contexte, il semble pertinent de conclure ce contrat d'apprentissage.

Le contrat est prévu du 1er septembre 2022 au 28 juin 2024 avec une alternance de 2 semaines en formation et 2 semaines en entreprise (28 heures/semaine). Les maîtres d'apprentissage de Mme COAKI



seraient Mme Sylvie BERTIN-MOUROT (référente restauration dont la mutation sera effective à compter du 17 octobre 2022) et Mme Odile SIAUDEAU actuellement en poste.

Le bureau municipal a émis un avis très favorable à la conclusion de ce contrat d'apprentissage au service de restauration scolaire.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la conclusion de ce contrat d'apprentissage avec Mme Chloé COAKI au sein du service de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la conclusion du contrat d'apprentissage au service restauration scolaire avec Mme Chloé COAKI.

18. Modification du temps de travail de 2 postes d'agents de restauration

Avec la nouvelle organisation des services, Rodolphe BORRÉ indique que Séverine GUYODO a retravaillé les plannings des agents notamment du service de restauration scolaire.

Suite au départ en retraite de 2 agents au service de restauration, Mme CAILLÉ et Mme LEBOIS, l'organisation du service de restauration a été revue ce qui nécessite d'augmenter le temps de travail de ces 2 postes.

Ces postes seront occupés par Mme GOURAUD et Mme AUDREZET qui travaillent déjà au service de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la modification du temps de travail de 2 postes d'agents de restauration, pour fixer la durée du temps de travail à 18 heures chacun.

19. Création de postes d'accroissement temporaire d'activité pour 2 agents en disponibilité à la petite crèche

Rodolphe BORRÉ indique que deux agents de la petite crèche ont sollicité une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an, renouvelable pour une durée maximum de 5 ans. Les agents peuvent réintégrer la collectivité à l'issue de la période de disponibilité, ils peuvent également exercer une autre activité professionnelle pendant cette période. Il s'agit de Mme Mélissa PEIGNARD, en disponibilité depuis le 22 août 2022 et de Mme Julie BREHIER, en disponibilité à compter du 20 septembre 2022.

Afin de pallier l'absence de ces 2 agents, il est proposé au conseil municipal de créer 2 postes à temps complet pour accroissement temporaire d'activité

au sein de la petite crèche, à savoir un poste d'auxiliaire de puériculture et un poste d'assistant éducatif petite enfance, pour une durée d'un an.

Le poste d'auxiliaire de puériculture sera pourvu par Mme Séverine GUILLOU et le poste d'assistant éducatif petite enfance sera pourvu par Mme Sarah GIGNER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création de postes d'accroissement temporaire d'activité pour 2 agents en disponibilité à la petite crèche.

20. Embauche d'un agent à la petite crèche via le dispositif AFPR

Emmanuelle PEAUDEAU indique que la commune de Monnières employait habituellement des contrats aidés au sein de la petite crèche. Ce dispositif n'est désormais utilisable que pour les emplois dans le milieu médical. Après contact avec Pôle emploi, il est possible d'embaucher un agent via le dispositif AFPR Action de Formation Préalable au Recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'embauche d'un agent à la petite crèche via le dispositif AFPR.

21. Création de postes d'animation pour accroissement temporaire d'activité au pôle enfance

Rodolphe BORRÉ indique, qu'afin de pouvoir assurer la continuité du service d'accueil périscolaire et du centre de loisirs assuré par le Pôle enfance, il est nécessaire de procéder à la création de 9 postes d'animateurs pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 postes à temps complet
- 2 postes à 31 heures
- 5 postes à 30 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création de 2 postes à temps complet, 2 postes à 31 heures et 5 postes à 30 heures pour accroissement temporaire d'activité au sein du Pôle enfance.

22. Intégration par voie de mutation de 2 agents

Rodolphe BORRÉ indique que, dans le cadre de la nouvelle organisation des services, un poste de directrice du service enfance a été créé. Mme Séverine GUYODO, actuellement responsable de la petite crèche a accepté d'occuper cette nouvelle fonction. Afin de remplacer Mme GUYODO sur le poste de responsable de la petite crèche, une vacance de poste a été effectuée. Suite à la procédure de



recrutement, la candidature de Mme Aude TEMPLIER, fonctionnaire territoriale au grade d'éducatrice de jeunes enfants, actuellement en poste à Clisson, a été retenue.

Afin de pouvoir nommer Mme TEMPLIER au poste de responsable de la petite crèche, il est proposé au conseil municipal de valider son intégration par voie de mutation dans les effectifs de la commune de Monnières, à compter du 8 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'intégration par voie de mutation de Mme Aude TEMPLIER et de Mme Sylvie BERTIN-MOUROT.

23. Convention d'assurances santé

Stéphane ENTEME indique que depuis plusieurs années, AXA France a développé et distribué des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma santé ». Pour ces contrats, AXA France propose une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale à Monnières en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre.

Les habitants seront informés par la commune de l'offre commerciale d'AXA France qui commercialisera lesdits contrats d'assurance par l'intermédiaire de ses réseaux d'agents généraux d'assurance toutes branches ou de salariés commerciaux.

Les actions demandées à la commune dans le cadre de cette convention sont les suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, avec 16 voix pour et l'abstention de Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, la signature de la convention avec AXA France relative à une proposition d'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » aux habitants de la commune.

24. Convention de partenariat relative à l'accueil du bus d'accès aux droits et au numérique de l'UDAF de Loire-Atlantique

Françoise MENARD assure la présentation du projet de bus d'accès aux droits et au numérique proposé par l'UDAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat relative à l'accueil du bus d'accès aux droits et au numérique de l'UDAF de Loire-Atlantique.

25. Attribution d'une subvention au CCAS

Françoise MENARD indique que la commune de Monnières n'a pas versé la subvention au budget

CCAS. Afin de permettre le versement de la subvention annuelle au CCAS, il est proposé au conseil municipal de valider l'attribution d'une subvention d'un montant de 204 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 204 € au budget CCAS.

26. Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

27. Extension du périmètre de la régie communale

Emmanuelle PEAUDEAU indique que, suite à la demande de la trésorerie de Clisson qui souhaite la suppression de la régie du CCAS dédiée aux produits des quêtes des mariages, il est nécessaire d'étendre le périmètre de la régie communale actuelle. Il est ainsi proposé au conseil municipal de valider l'extension de la régie communale aux produits des quêtes des mariages. La suppression de la régie du CCAS fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du CCAS prévue fin septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité l'extension du périmètre de la régie communale aux produits des quêtes des mariages.

28. Publication des délibérations

Emmanuelle PEAUDEAU précise que l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements a un double objectif :

- Simplifier les règles en matière d'information du public et de conservation des actes pris par les collectivités
- Moderniser les formalités qui régissent la publicité et l'entrée en vigueur de leurs actes

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1er juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, le maintien de l'affichage à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie dans l'attente de la mise en service du nouveau site internet.

29. Questions diverses

- Stationnement du car devant l'école privée Saint Joseph

Christian MAILLARD indique que, depuis la mise en service du rond-point des 4 routes, le car qui



dessert l'école privée Saint Joseph s'arrête désormais rue des forges alors que l'année dernière le car s'arrêtait rue du Raffou.

Les animateurs indiquent qu'ils gagnent du temps quand le car se gare rue des forges.

Le détour par le rond-point des 4 routes fait perdre du temps au car notamment quand il doit ensuite desservir les collègues.

Stéphane ENTEME précise que des aménagements spécifiques ont été effectués pour sécuriser les abords de l'école lorsqu'il a été décidé que le stationnement se ferait désormais rue du Raffou.

Une demande a été faite à Clisson Sèvre et Maine pour connaître les raisons de ce changement. Les services de la mairie sont dans l'attente de la réponse.

Françoise MENARD demande si ce détour va entraîner un surcoût. Christian MAILLARD indique qu'il n'a pas eu de retour concernant un éventuel surcoût. Il précise que le stationnement rue du Raffou lui semble plus sûr, surtout depuis qu'il n'y a plus qu'un agent pour assurer l'aide à la traversée des élèves.

Les élus suivent l'avis de M. MAILLARD et décident de maintenir le stationnement du car rue du Raffou.



SERVICE ENFANCE

UNE NOUVELLE ORGANISATION AU SERVICE ENFANCE



Depuis la rentrée scolaire, la municipalité de Monnières a mis en place une nouvelle organisation du service enfance avec à sa tête Séverine GUYODO chargée de la coordination des projets liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur le territoire de Monnières. L'objectif est de pouvoir accompagner et superviser les équipes sur le terrain :

- Mme Templier Aude responsable de la Petite crèche
- Mme Provost Anne responsable du pôle enfance
- Mme Sylvie Bertin-Mouroit référente de l'équipe de restauration

La directrice du service enfance travaille en collaboration directe avec Mme Paillat-Lavie, Directrice de l'école des 3 Moulins afin d'accompagner l'encadrement des ASTEM.

Elle sera présente lors des ComCo EJE et des conseils d'école de l'école des 3 Moulins afin de pouvoir partager les divers sujets liés au service enfance.



COMCO CCAS

Aide du CCAS aux inscriptions sports et activités extrascolaires pour 2022

Vous pouvez obtenir une aide du CCAS (Centre Communal Action Sociale) de 30€ pour l'inscription d'un ou plusieurs enfants à une activité sportive, culturelle ou extrascolaire (musique, peinture, jeux, couture etc).

Votre enfant doit être âgé de 5 à 18 ans et votre quotient familial doit être égal ou inférieur à 700€. Il ne sera accordé qu'une seule aide par enfant et par famille. Les demandes sont acceptées jusqu'au 31 décembre 2022. La famille doit nous envoyer les documents suivants:

- Attestation de la CAF mentionnant le QF (quotient familial) ou l'avis d'impôts 2022 (revenus de 2021).
- Facture ou preuve du règlement de l'adhésion à l'association sportive ou culturelle ou autre mentionnant le nom de l'enfant et le montant de la cotisation.
- Un RIB (au nom de la famille).

Soit par courrier à la Mairie :
4 rue de la poste
44690 Monnières
soit par mail :
ccas@mairie-monnières.fr

L'aide sera versée à la famille à réception du dossier complet et après étude des conditions.

N'hésitez pas à inscrire vos enfants aux activités extra-scolaires.

Françoise Ménard
Vice présidente du CCAS

COMCO FPRH

Pour la deuxième année consécutive, le ComCo FPRH a organisé le 4 juillet dernier un moment convivial avec l'ensemble des agents de la commune.

Alors que la première édition avait permis au personnel de faire connaissance avec les membres du ComCo et, pour certains, avec les agents des autres services, cette nouvelle édition s'est voulue uniquement conviviale.

C'est à l'étang des Tuileries que tous les agents, membres du ComCo et élus présents ont pu échanger autour d'un verre.



Ce fut également l'occasion d'accueillir les agents nouvellement arrivés sur la commune mais aussi de remercier chaleureusement Martine LEBOIS et Anne CAILLE pour leurs nombreuses années passées au sein du service de restauration scolaire. Nous leur souhaitons une agréable retraite bien méritée.



COMCO DDRSO JARDINS PARTAGÉS

Ce samedi 17 septembre vous étiez près d'une vingtaine de personnes à venir vous renseigner sur le projet de jardins partagés.

Ce fut également l'occasion pour certains de découvrir la ferme des Yolais et son environnement. C'est ce lieu qui sera retenu pour démarrer ce projet. Pour finir, ce sont 9 d'entre vous qui souhaitez réfléchir et co-construire ce joli projet, à la fois dans l'idée de produire des légumes mais également et avant tout de créer du lien social.

Plusieurs pistes de réflexion sont en cours et à approfondir :

- Mixer jardins « familiaux » et jardins partagés sur un même lieu

- Retrouver des légumes, fruits et arbres fruitiers

- Créer des ateliers ou événements pour tout public (et notamment en lien avec nos 2 écoles)

- Développer la solidarité en offrant tout ou partie des récoltes, par exemple

- Partager les expériences entre jardiniers amateurs et jardiniers expérimentés

Bien évidemment ce groupe reste ouvert et si, vous aussi, vous souhaitez participer, vous serez les bienvenus.



Tél. : 02 40 54 60 64
rso@mairie-monnières.fr



L'ÉCOLE

SAINT JOSEPH

Retour sur la fin d'année scolaire : la kermesse et « l'Au-revoir » aux CM2



Le 2 juillet c'est avec un grand plaisir que petits et grands ont pu se retrouver pour la traditionnelle kermesse de l'école St Joseph qui s'est déroulée au stade.

Chaque classe a présenté une danse en lien avec le Grand Nord, thème de l'année 2021-2022. Le beau temps était de la partie, de nombreux jeux étaient proposés dans l'après-midi. Le soir, le repas s'est déroulé en musique. Une fête très appréciée de tous.

Le 7 juillet, dernier jour de classe, les CM2 sont venus costumés pour l'occasion. Lors d'une assemblée d'école, ils ont partagé leurs meilleurs souvenirs et ont reçu chacun un diplôme souvenir de leur scolarité.



té à l'école St Joseph. Une page qui se tourne pour eux, nous leur souhaitons bonne route au collège ! Lors de cette assemblée d'école, les élèves avaient préparé aussi des petites surprises à offrir à Véronique pour lui souhaiter une bonne retraite.

En 2022/2023

« A St Jo, ça déménage ! »

La rentrée s'est effectuée dans la bonne humeur avec des effectifs en légère hausse, 106 élèves répartis sur 4 classes. Nous accueillons trois nouvelles personnes dans l'équipe: Murielle Richard qui travaille à mi-temps sur la classe GS/CP avec Aurélie Bureau, Talia Pavageau en contrat d'apprentissage CAP petite enfance et Typhaine Bahaud, volontaire en service civique qui commencera sa mission en novembre.



Jeudi 1er septembre, nous nous sommes tous rassemblés sur la cour pour accueillir les nouveaux élèves et présenter le projet pédagogique de l'année. Après avoir exploré le Grand Nord l'an dernier en suivant les aventures de Sébastien Dos Santos explorateur polaire, notre projet pédagogique 2022/2023 « A St Jo, ça déménage ! » nous permettra d'aller à la découverte de nouveaux espaces dans le monde. Chaque classe explo-

ra aussi un univers particulier tout au long de l'année, celui d'Harry Potter pour les CM1-CM2, l'univers des Contes pour les CE1-CE2, celui de Claude Ponti, auteur de littérature pour la jeunesse pour les GS-CP et l'univers de la construction et des travaux pour les TPS-PS-MS. Au programme également, projet chant, séjour découverte, rencontres sportives...



A St Jo ça déménage ! c'est communiquer notre dynamisme et permettre à chacun de se préparer au transfert de l'école prévu pour septembre 2023. De belles aventures nous attendent... Venez nous rejoindre !



Demande d'inscription en TPS pour janvier 2023 ou pour la rentrée de septembre 2023 :

Pour prendre contact avec l'école et convenir d'un rendez-vous dès novembre 2022, envoyer un mail à l'adresse suivante :

ec.monnieres.st-joseph@ec44.fr

N'hésitez pas à venir découvrir notre école et son équipe,
Isabelle Bricard,
cheffe d'établissement
de l'école St Joseph



L'APEL

Bonjour à tous les parents, futurs parents et amis de l'école St Jo !

Nous sommes des parents d'élèves bénévoles représentant tous les parents de l'école auprès de l'établissement et des pouvoirs publics. Notre volonté est de nous impliquer et d'agir pour nos enfants dans la vie de l'établissement afin d'améliorer leur scolarité.

Grâce aux actions menées tout au long de l'année, les fonds récoltés servent à financer une partie du fonctionnement mais aussi des projets et des activités uniques afin d'enrichir leur vie à l'école.

Retour en arrière sur la fin de l'année 2021-2022

Grâce à la solidarité et la mobilisation de certains, nous avons pu offrir aux enfants une kermesse digne de ce nom. Un grand merci aux parents qui ont donné de leur temps et se sont tant impliqués pour rendre ce moment inoubliable !



Nouvelle année 2022-2023

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant ? La recette est simple : un peu de temps et surtout pleins d'idées et de bonne humeur !

Venez rejoindre notre équipe dynamique et enjouée ! Venez faire de belles rencontres et contribuer à créer de bons souvenirs à vos enfants.

Il est temps de remonter ses manches ! L'équipe

de l'APEL, plus motivée que jamais, vous communiquera très prochainement les dates phares à ne surtout pas manquer ! Nos méninges sont déjà en ébullition pour toujours vous proposer des actions nouvelles mais aussi poursuivre certaines existantes.



Belle rentrée à tous, merci à vous d'être toujours présents et solidaires auprès de nos enfants, votre soutien nous est précieux.



CONTACT

N'hésitez pas à nous contacter :

 apel@teamstjo.fr

Et à nous suivre sur Facebook :

 Ecole st-Joseph Monnières

Saphir GRENOUILLEAU
pour l'équipe de l'APEL.



L'OGEC

Création d'une classe numérique

Grâce à la collaboration des parents d'élèves et des membres de l'OGEC, une salle informatique a été créée pour les enfants de St Jo.

Elle est composée de 19 postes et un vidéoprojecteur. Cela permettra à la classe entière de réaliser des ateliers informatiques.

Les classes de GS / CP, CE1 / CE2 et CM1 / CM2 ont aussi été équipées de vidéoprojecteurs.

Cette salle informatique a plusieurs objectifs :

- ✓ Permettre à nos enfants d'avoir un outil centralisé
- ✓ Augmenter la capacité d'accueil et le nombre d'élèves pouvant pratiquer simultanément.



Rentrée 2022/2023 - Journée travaux et entretien

L'OGEC organise fréquemment des matinées travaux afin d'entretenir les locaux. Balayage des cours, peinture, sable à changer, graviers, espaces verts, informatique, petite maçonnerie, petits travaux d'électricité et pleins de petites ou grandes choses que vous, parents bénévoles, pouvez nous aider à entreprendre.

Merci à vous, parents bénévoles d'être toujours présents pour

nos enfants !

Vous êtes les bienvenus ! Venez partager un moment sympa et convivial entre parents.



CONTACT

Vous pouvez nous contacter :



ogecsaintlouis44690@outlook.fr

Lidia LOPES
pour l'équipe OGEC

APE

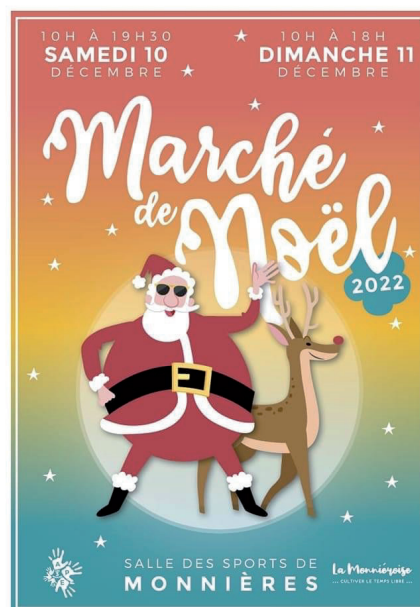
LES 3 MOULINS



L'APE des 3 moulins a aussi fait sa rentrée ! Notre équipe de bénévoles intègre de nouvelles personnes et se tient prête pour cette nouvelle année. Cependant, les bandes des zinzins, du bistrot, des shérifs et des gourmands accueillent toujours de nouveaux membres ! Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous : apeles3moulins@hotmail.com. Afin de vous mettre l'eau à la bouche, voici notre beau programme de l'année :

- ✓ Le spectacle de Noël pour les enfants sera présenté aux enfants à l'école le vendredi 9 décembre
- ✓ La soirée chorale et apéro de Noël se déroulera le vendredi 9 décembre également
- ✓ Le marché de Noël sera cette année organisé en collaboration avec La Monniéroise le samedi 10 et dimanche 11 décembre (cf affiche)
- ✓ Notre traditionnel déraquage se fera en janvier
- ✓ Le carnaval des 2 écoles aura lieu le samedi 1er avril
- ✓ La fête de l'école clôturera cette année scolaire 2022/2023 le samedi 24 juin

Ensemble réalisons les projets scolaires de nos enfants !





PÔLE ENFANCE

C'est la rentrée après un bel été haut en couleurs !!!



Que ce soit au centre de loisirs ou durant les mini camps, les enfants de la commune de Monnières ont passé un très bel été !

Le pôle enfance s'est transformé en camping : « le moulin maillot de bain » ...Au programme : jeux d'eau, grands jeux tels que des chasses aux trésors, Inter villes avec notre vachette locale « Corentin » ... des sorties vélo à la piscine, à Pont Caffino et à l'étang des Tuileries, sortie Poney au Pé de Sèvre pour les plus petits, peinture de l'intérieur d'une caravane et de nombreuses activités choisies par les enfants... Des nuitées ont également été proposées...bref ils ont profité de toutes les activités offertes avec un grand enthousiasme !!!



En parallèle, 72 enfants sont partis au bord de la mer en mini-camps sur le terrain du centre de loisirs « Le Calypso » à Pornic... pêche à pied, baignades, grand jeux, veillées, spectacle... nos aventuriers sont également revenus ravis de leur séjour ! Ils ont pu apprécier les bons légumes « Des jardins des demain » d'Emilien Longueville !!! Ce papa d'enfants accueillis au Pôle enfance est installé depuis peu en maraîchage biologique à la Rebourgère. Un grand merci à lui de la part de tous les enfants qui se sont vraiment régalez !!!

Aujourd'hui chacun a repris le chemin de l'école, avec une forte fréquentation des services périscolaires, mercredi loisirs et

de la pause méridienne (Cantine et TAP).

L'équipe d'animation est motivée et s'efforce de proposer des accueils de qualité avec beaucoup de bienveillance pour le bien-être des enfants.





UDAF LOIRE-ATLANTIQUE



UNIS POUR LES FAMILLES

Présentation de l'Udaf de Loire-Atlantique

Créée en 1945, l'Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique (Udaf) rassemble 101 associations familiales et 13 membres associés soit 26155 adhérents. Parmi ces associations membres, certaines oeuvrent dans tous les champs de la vie quotidienne, d'autres traitent principalement d'un domaine comme par exemple le handicap, l'éducation, l'aide à domicile.

La diversité des mouvements et associations qui la compose, permet à l'Udaf de représenter toutes les familles du département dans des instances où sont prises des décisions les concernant.

Plus de 200 bénévoles issus de ces associations, s'engagent aux côtés de l'Udaf en qualité de représentants familiaux pour faire reconnaître les droits des familles et défendre leurs intérêts.

L'Udaf gère également plusieurs services d'accompagnement et propose des réponses innovantes aux besoins identifiés des familles et des plus vulnérables.

Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics.

Lors de la création des Udaf en 1945 (Code de l'Action Sociale des Familles), le législateur souhaite disposer d'un interlocuteur officiel pour parler au nom des familles à chaque fois que leurs intérêts sont concernés. En effet, véritable acteur économique et social, les familles sont des partenaires du dialogue social. Les personnes qui les représentent ont donc un rôle capital à jouer. Le représentant familial est ainsi le porte-parole de l'ensemble des familles du département.

En siégeant dans près de 200 instances sur le département (Caf, Cnam, Msa, CCAS, Commission de surendettement, Commission d'agrément à l'adoption, bailleurs sociaux, établissements de santé...), l'Udaf fait état des réalités familiales. L'Udaf agit en adéquation avec le cadre d'action de l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf), interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, qui est régulièrement auditionnée par les Ministères, l'Assemblée Nationale et le Sénat pour toutes les questions touchant à la politique familiale. L'Udaf de Loire-Atlantique collabore également avec l'Udaf des Pays de la Loire qui représente les familles cette fois-ci auprès des instances régionales (Carsat, ARS, Ceser...)

Les services de l'Udaf.

L'Udaf c'est aussi 120 salariés qui accompagnent les plus vulnérables et les familles en dif-

ficultés dans la gestion de leur vie quotidienne. Elle a développé de nombreux services :

✓ **Un service d'Accompagnement Social et Familial** : Il s'agit ici de mesures d'accompagnement qui ont pour objectif le rétablissement de la situation budgétaire des familles, l'accès ou le maintien dans le logement.

✓ **Un Espace Rencontre** : Lieu d'accueil à disposition des parents ou grands-parents et des enfants séparés en raison de conflits familiaux.

✓ **Un service Habitat Inclusif** : qui permet à des personnes en situation de handicap psychique de reprendre ou de commencer une nouvelle vie en colocation.

✓ **Un service de Protection Juridique des Majeurs** : lorsque la famille de la personne à protéger ne peut assumer cette responsabilité, le juge des tutelles peut décider d'attribuer cette mesure de protection à l'Udaf.

✓ **Un service Action Familiale** : ce service s'adresse à tout public et propose du conseil budgétaire et de l'accès au microcrédit, de l'information et du soutien aux aidants et aux tuteurs familiaux, l'activité Lire et faire Lire, et Le Lien qui propose des entretiens gratuits et confidentiels à toute personne recherchant des informations liées à la vie quotidienne.



PASSAGE BUS ITINÉRANT « LE LIEN » DE L'UDAF BUS D'ACCÈS AUX DROITS ET AU NUMÉRIQUE

L'Udaf 44 lance son bus d'accès aux droits et au numérique

Le LIEN, le bus d'accès aux droits et au numérique de l'Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique sillonnera les routes du département à compter du dernier trimestre 2022. L'association a signé des conventions avec 16 communes situées en milieu rural. A son bord, une conseillère numérique et une chargée d'information iront à la rencontre des citoyens afin de leur apporter une aide dans toute démarche d'accès aux droits et proposer un accompagnement à l'usage du numérique.

Accès aux droits et au numérique

Accompagner les citoyens dans leurs démarches d'accès aux droits et au numérique est indispensable.

D'autant plus en milieu rural, où la dématérialisation de nombreux services et la fermeture d'antennes de proximité accentuent le risque de non recours aux droits. A cela, s'ajoutent les problématiques de mobilité pour différentes raisons qu'elles soient : économiques, sociologiques, psychologiques ou liées à l'âge. Dans ce contexte, les habitants peuvent se sentir démunis pour réaliser leurs démarches administratives et voir leur situation se fragiliser.

Dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, et grâce au plan France Relance de l'Etat, l'Udaf met en place un dispositif itinérant présent à échéances régulières dans des communes situées en milieu rural. Le bus est présent une demi-journée par mois sur une commune pendant six mois consécutifs. Les services proposés Ouvert à tous, avec ou sans rendez-vous, le bus est équipé d'un accueil, d'un espace de confidentialité, d'outils informatiques et d'une connexion Internet. Le véhicule est doté d'un accès PMR (pour les Personnes à Mobilité Réduite) et il est facilement reconnaissable avec ses couleurs vives. Son aménagement modulable permet également de réunir des petits groupes pour participer à des ateliers numériques ou des informations collectives. Le public peut également venir avec son propre matériel informatique. Les services proposés permettent de favoriser l'accès aux droits, de lutter contre la fracture numérique et les problèmes de mobilité en milieu rural. Le bus Le Lien dispose d'une ligne téléphonique dédiée permettant ainsi de prendre rendez-vous ou demander de l'information en dehors des jours de présence. Les thématiques abordées sont variées

Bus d'accès aux droits et au numérique

LE LIEN

Besoin d'un accompagnement au numérique ou d'informations concernant vos droits ?

Gratuit Ouvert à tous avec ou sans rdv

Monnières

Mercredi 12 Octobre 2022
Salle Henri Gaborit
4 rue de la Poste
de 14h à 16h30

Mercredi 9 Novembre 2022
Salle Henri Gaborit
4 rue de la Poste
de 14h à 16h30

Mercredi 14 Décembre 2022
Salle Henri Gaborit
4 rue de la Poste
de 14h à 16h30

* Ces 3 premières permanences se dérouleront dans des salles mises à disposition par la commune en raison d'un retard de livraison du bus. Les prochaines permanences se tiendront au sein du bus.

02.51.80.30.46

Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique
Adresse : 2 impasse de l'Épervier - Saint-Herblain - 44856 Nantes cedex 9
02 51 80 30 00 info@udaf44.asso.fr www.udaf44.fr

FRANCE RELANCE
GOUVERNEMENT
Liberté Égalité Fraternité

STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

puisque cela va de l'apprentissage de l'outil informatique à la sensibilisation au danger des fake news, en passant par la formation aux démarches en ligne (Pôle Emploi, CAF ...) ainsi que l'écoute et l'orientation sur les problématiques du quotidien.

Rassemblant une centaine d'associations familiales, engagées dans la défense et la représentation des familles, l'Udaf souhaite à travers ce nouveau dispositif, permettre à chacun d'être informé sur ses droits, et accompagner les publics éloignés du numérique que ce soit pour des raisons techniques, sociales, ou économiques.



CONTACT

02 51 80 30 46
info@udaf44.asso.fr
www.udaf44.fr

LE SUIVI GYNÉCOLOGIQUE, C'EST IMPORTANT ! MAIS OÙ ET QUAND ?

Vous ne savez plus quand et où faire votre frottis de dépistage ? Vous pensez que vous ne pouvez plus avoir un bon suivi gynécologique parce que votre gynécologue est parti à la retraite ou parce que vous avez déménagé ?

Votre suivi gynécologique, c'est toute la vie jusqu'après la ménopause. Il est constitué de consultations et d'échanges autour du suivi de votre contraception, de votre grossesse, d'éventuelles pathologies et concerne aussi la prévention, le dépistage des cancers et la vaccination.

En quoi consiste le parcours de santé intime ?

Premières règles, contraception, grossesse, ménopause,...

Pour votre parcours de santé intime, plusieurs choix s'offrent à vous : sage-femme, médecin généraliste ou gynécologue. Ces trois professionnels de santé se coordonnent pour effectuer votre suivi gynécologique.

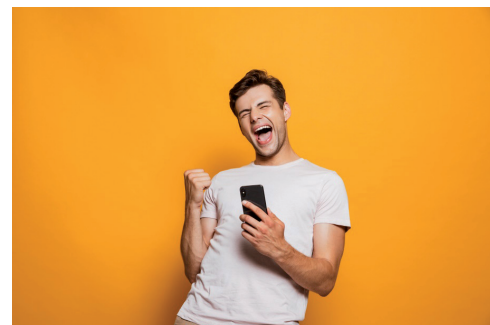
Pour vous informer sur les étapes et moments clés d'une bonne prise en charge de sa santé intime et mieux vous orienter, la CPAM de Loire-Atlantique, l'Union régionale des médecins libéraux (URML) et l'Union régionale des professionnels de santé - sages-femmes (URPS), ont construit des outils pratiques qui sont à votre disposition sur le site web dédié <https://parcours-sante-intime.fr/>

Pour tester vos connaissances, bénéficier de conseils pratiques et découvrir le parcours de santé intime en vidéo, rendez-vous sur <https://parcours-sante-intime.fr/>



RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2022 :

LES RÉFLEXES À ABORDER POUR ÊTRE BIEN REMBOURSÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE !



A partir de 18 ans, et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, des démarches sont à effectuer sans tarder pour continuer à recevoir ses frais de santé :

- ✓ Mettre à jour sa carte Vitale.
- ✓ Télécharger l'appli ameli (disponible sur AppStore et Google Play) pour se connecter à son compte personnel ameli.

Pour tout savoir sur le compte ameli, découvrez la vidéo suivante :

[DÉMARCHES] Vos démarches santé en ligne - YouTube

- ✓ Choisir un médecin traitant, si ce n'est pas déjà fait. Sur présentation de sa carte Vitale, le médecin pourra effectuer la déclaration en ligne et la transmettre directement à la CPAM.
- ✓ Vérifier ses coordonnées bancaires (RIB) et, si besoin, les modifier sur l'appli ameli.
- ✓ Vérifier votre rattachement à une complémentaire santé (famille ou autre). En cas de ressources modestes, il est possible d'évaluer en ligne son droit à la complémentaire santé solidaire sur le simulateur de droits :



<https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

La C2S est une complémentaire santé, avec ou sans participation financière, qui peut être attribuée en fonction des revenus. Il est possible de transmettre sa demande de complémentaire santé solidaire via son compte ameli : https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somt=true



PLUS D'INFOS ?

Consultez les supports d'information mis à votre disposition sur [amel.fr](https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assurance/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/) : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assurance/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/>



1 HEURE, 1 EMPLOI

En recherche d'emploi ?

Venez découvrir les métiers, mais aussi l'accompagnement proposé par SEMES

→ **Mardi 4 octobre de 14h à 15h**

1 rue des filatures - 44190 CLISSON

→ **Mardi 8 novembre de 14h à 15h**

1 rue des filatures - 44190 CLISSON

→ **Mardi 6 décembre de 14h à 15h**

1 rue des filatures - 44190 CLISSON



Inscription
obligatoire
06 76 83 69 38
clisson@semes-44.fr

Pour plus d'infos sur les métiers,
consultez notre site internet
www.semes-44.fr





BADMINTON

LOISIR MONNIÈRES



La reprise de la saison de badminton a eu lieu le mardi 6 septembre. **Rendez-vous désormais chaque mardi à 20h30 à la salle de sport de Monnières.**

Pratique du badminton niveau loisir en simple ou en double, jeu libre avec un entraînement une fois par mois encadré par un entraîneur diplômé.

Pour les joueurs et joueuses intéressés, après 2 années d'arrêt, le championnat loisir entre 5 clubs du vignoble redémarrera courant octobre.



INSCRIPTIONS

Il est encore possible de s'inscrire (25€ d'adhésion annuelle avec certificat médical). Pour plus de renseignements :

☎ 0645734492 ou

✉ bad.monnieres@gmail.com

BADMINTON Loisir Monnières



matches en simple ou double
hommes/femmes/mixte

1 entraînement par mois
par professeur diplômé

rencontres avec d'autres
clubs du vignoble

INSCRIPTION 25€
Possible toute l'année

Chaque mardi 20h30
Salle de sport de Monnières

CONTACT
Stéphane - 06 45 73 44 92
bad.monnieres@gmail.com



Badminton Loisir Monnières est une section de La Grappe Monnéroise
association sportive loi 1901, SIREN 911 337 368

PÊCHE

TUILERIES PÊCHE ET LOISIRS



Nous avons eu 67 pêcheurs dont 5 enfants. La prise de truite a été assez bonne dans l'ensemble. Les plus chanceux étaient 3 :

le premier avait 13 truites, le deuxième 12 truites et le troisième 9. Après les autres pêcheurs adultes avec moins de truites ont eu de beaux lots et après même ceux qui étaient bredouilles sont tous repartis avec une bouteille de Muscadet. Les deux premiers enfants avec 2 truites chacun, ont eu leur lot de vainqueur et les 3 autres de très beaux lots. C'est le principe, chaque pêcheur repart avec un lot. Autrement dans la journée, petit public et même le midi; à partir de 19h30 tout était plié. Après nous partageons les restes et rachetons à prix coutant les charcuteries restantes et ensuite nous trinquons au verre de l'amitié.



Amicalement

BIBLIOTHÈQUE



AU PLAISIR DE LIRE

Lors de nos portes ouvertes des 8 et 9 octobre, vous avez pu découvrir de tout nouveaux outils de lecture : les RA-CONTES-TA-



PIS (autrement appelés Histoire cousues) et un TIPI-COIN-LECTURE avec des coussins moelleux.

Une équipe de 4 bénévoles très créative et motivée a travaillé tout l'été à la fabrication de ces outils.

Ils sont désormais disponibles pour animer nos différents accueils (écoles, petite crèche, microscope et relais des assistantes maternelles).



Nous vous attendons nombreux !



CONTACT

Marie France PAVAGEAU
Coordonnées : **02 28 21 66 19**
Espace culturel Jehan Meschinot
Bibliotheque.monnieres@orange.fr



INSCRIPTIONS :

sur place, 16€ par famille

Horaires ouverture :
mercredi 10h - 12h
vendredi 17h30 - 19h
dimanche 10h - 12h



ASSOCIATION

LA TEAM ZELLE DU VIGNOBLE



En avant pour soutenir la Team Zelle du Vignoble !

Nous sommes un groupe de 9 femmes du Vignoble Nantais, réunies par le basket-ball, que nous avons pratiqué plusieurs années ensemble. Cette année, c'est l'envie commune de réaliser un projet solidaire et un défi sportif qui va nous emmener au Sénégal : nous participerons à la Sénagazelle **du 15 au 23 avril 2023**.

La Sénagazelle est une aventure sportive et solidaire 100% féminine. Elle se déroule dans la région du delta du Sine Saloum à 200 km de Dakar. Elle a été créée en 2003 par une association bretonne, «Bretagne outdoor».

Chaque jour une course d'une dizaine de kilomètres nous mènera jusqu'à une école, à la rencontre des enfants sénégalais. Une partie d'entre eux n'a pas la chance de pouvoir suivre une scolarisation jusqu'en fin de primaire. Leurs parents ont, soit besoin de les garder auprès d'eux pour travailler ou bien ils n'ont pas l'argent nécessaire pour acheter les fournitures.

Notre objectif : réunir 250 kg de fournitures scolaires que nous distribuerons chaque jour dans les écoles isolées du Sénégal. Ainsi nous contribuerons à favoriser l'accès à la scolarité des enfants de la région du Delta du Sine Saloum.

Des points de collectes seront organisés prochainement dans le Vignoble : à Monnières c'est l'épicerie "Les Doux Moments. L'Autre Épicerie" qui nous soutient dans cette démarche !

Pour nous aider et nous suivre dans cette belle aventure, rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

 <https://www.instagram.com/teamzellevignoble>

 <https://www.facebook.com/teamzellevignoble>

Vous y retrouverez également les modalités de nos points de collecte et tous les événements à venir.

Vous pouvez aussi faire un don sur : <https://www.helloasso.com/associations/team-zelle-du-vignoble>



THÉÂTRE

LE RÉVEIL DE MONNIÈRES



Au sortir de l'été, le Réveil a réuni ses membres pour son Assemblée Générale annuelle. L'occasion de faire le bilan d'une saison 2022 pleine de succès, et d'accueillir officiellement les nouveaux arrivants dans la troupe.

L'heure est maintenant venue pour les acteurs de reprendre le chemin des répétitions. Ils préparent, avec les machinistes, une comédie qui sera jouée sur 9 séances début 2023. Les représentations auront lieu aux dates suivantes :

Janvier : Samedi 28/Dimanche 29/Mardi 31 Janvier

Février : Vendredi 3/Samedi 4 Dimanche 5/Mardi 7/Vendredi 10/Samedi 11

En attendant, pour ceux qui ne les ont pas encore visionnées, vous pouvez retrouver les photos des séances des saisons passées sur notre site www.reveildemonnieres.fr.

Et pour ne rien rater de nos dernières actualités, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook : www.facebook.com/lerveildemonnieres/.

Théâtralement vôtre,
La troupe du Réveil de Monnières

RENDEZ-VOUS EN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE CET AUTOMNE-HIVER

Le service patrimoine du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais propose un nouveau programme rendez-vous aux habitants du territoire. Conférences, animations et expositions sont au menu de cette rentrée.

Le Fonds Régional d'Art Contemporain des pays de la Loire s'invite au Musée du Vignoble Nantais du **5 septembre au 10 novembre** à travers l'exposition « **CONVERSATIONS** ». Dix-neuf œuvres d'artistes contemporains seront exposées et entrent en dialogue avec la collection permanente.

Du **12 au 16 octobre**, la Cinémathèque de Bretagne et les Archives départementales de Loire-Atlantique organisent une résidence documentaire « **Mémoires du Pays du Vignoble Nantais** ». L'occasion d'une grande collecte auprès des habitants du vignoble qui pourront alors confier leurs souvenirs du territoire (collecte de films, documents, objets). Venez aussi profiter des projections et animations !

À partir de novembre, **5 conférences gratuites** seront proposées autour des paysages ou de la recherche :

- ✓ Le Muscadet depuis 1930 : une marche vers la qualité - Mardi 15 novembre
- ✓ Les fouilles des Terrasses de la Sèvre au Pallet - Jeudi 24 novembre
- ✓ Du muscadet aux Antilles ? - Samedi 10 décembre
- ✓ La Plaine maraîchère de la Planche - Mardi 10 janvier
- ✓ Le vignoble nantais au défi de l'adaptation au changement climatique - Mardi 24 janvier

Activités et visites guidées sont aussi proposées : En famille, menez l'enquête en mode « Escape game » ou cluedo spécial halloween au Musée du Vignoble Nantais. Entre amis, profitez d'une visite guidée commentée « Vin

versus bière » ou d'une visite très spéciale du site du Hellfest à la tombée de la nuit.

Programme complet et réservations sur le site : www.vignoble-nantais.eu



Velila
Pour 1 mois ou plus.

LOUEZ VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE

velila.loire-atlantique.fr

Loire Atlantique

CH CLISSON SEVRE & MAINE AGGLOH

MAÏTÉ CHATELLIER HOME ORGANISER



**Maïté
CHATELLIER**

Qu'est-ce qu'une Home Organiser ?

Une Home Organiser intervient au domicile de particuliers afin d'effectuer un grand

tri et un grand rangement. Afin d'être pérenne, le rangement doit suivre certains principes et être en adéquation avec les besoins et les désirs des habitants.

Les objectifs sont multiples : faire de la place, mettre fin au désordre, se sentir bien chez soi, alléger sa charge mentale, gagner du temps (sur le ménage, sur le rangement, sur le fait de chercher ses affaires), gagner de l'argent (en vendant les objets inutiles). Le Home Organising apporte de la sérénité au foyer par une organisation du quotidien plus efficace et un espace de vie désencombré.

C'est un nouveau métier en France, mais qui existe depuis plusieurs dizaines d'années dans les pays anglo-saxons. Le métier a été popularisé par Marie Kondo et son livre « La Magie du Rangement ».

Comment es-tu devenue Home Organiser ?

J'ai toujours aimé organiser, mais ce n'était pas particulièrement bien rangé chez moi. J'étais dans la surconsommation et comme beaucoup de personnes, j'avais du mal à me séparer des objets.

Le tri et le rangement sont venus plus tard : suite à la rencontre avec mon mari, minimaliste, puis à l'arrivée de ma fille et à

la découverte de Marie Kondo. L'attrance pour le minimalisme ainsi que le Home Organising m'ont permis de résoudre mon problème de surconsommation tout en apprenant à me séparer des objets et à ranger efficacement.

Ayant ainsi obtenu un intérieur sobre et rangé, j'ai pu expérimenter tous les bienfaits qui en découlent. Ces bienfaits ont suscité chez moi une passion pour le tri et le rangement, d'où la création de mon entreprise de Home Organising Un Deux Tri.

Le Home Organising, pour qui, pourquoi ?

Le Home Organising, c'est pour toutes les personnes qui n'aiment pas ranger, qui n'ont pas le temps, qui se sentent dépassées, pour celles qui sont attirées par le minimalisme, ou encore pour celles qui souhaitent transformer leur logis pour : désencombrer, mettre fin au désordre et à l'effet rebond (l'impression de devoir sans cesse ranger), faire de la place avant l'arrivée d'un bébé, organiser le télétravail, mettre de l'ordre dans ses papiers, déménager moins de choses, emménager plus rapidement, ou dans un logement plus petit, vider une maison suite à un deuil, relooker son logement, vivre différemment...

Le Home Organising, c'est combien ?

C'est moins 40 % jusqu'à fin novembre, c'est-à-dire 27€ par heure jusqu'au 30/11, puis moins 20 % pour les Monniérois, c'est-à-dire 36€ par heure à partir du 01/12 (au lieu de 45€/h).



Un Deux Tri



06 79 51 27 15



www.undeuxtri.fr



maite@undeuxtri.fr

LOC 'CHAMPAIN

Une nouvelle entreprise s'installe sur la commune.

Nous vous proposons la location de matériel pour tout type d'événement : mariage, anniversaire, baptême, repas de famille, repas entre amis ou pour tout autre événement privé ou public.

Pour la location de vaisselle, deux formules modulables et adaptables au choix.

Location également :

- ✓ de flûtes de champagne,
- ✓ d'un percolateur,
- ✓ de différents barnums,
- ✓ d'une tireuse à bière,
- ✓ d'une sono avec jeux de lumières,
- ✓ de structures gonflables de différentes tailles,
- ✓ de machines à barbe à papa et pop-corn.

Devis sur demande.

Pas de minimum de location.

N'hésitez pas à me contacter pour toute demande d'informations.



Mme Champain laetitia



champainlaetitiapro@gmail.com



06.30.56.68.75



DÉCEMBRE 2022

MARDI 6

- ✓ 1 heure/1 emploi SEMES de 14h00 à 15h00
1 rue des Filatures à Clisson

VENDREDI 9

- ✓ Soirée chorale de Noël par l'APE

SAMEDI 10 & DIMANCHE 11

- ✓ Marché de Noël par la Monniéroise et l'APE

MERCREDI 14

- ✓ Accompagnement au numérique
Salle Henri Gaborit de 14h00 à 16h30.

JANVIER 2023

SAMEDI 28, DIMANCHE 29, MARDI 31

- ✓ Le réveil de Monnières

FÉVRIER 2023

VENDREDI 3, SAMEDI 4, DIMANCHE 5, MARDI 7, VENDREDI 10 & SAMEDI 11

- ✓ Le réveil de Monnières

AVRIL 2023

SAMEDI 1^{ER}

- ✓ Carnaval des 2 écoles

JUIN 2023

SAMEDI 24

- ✓ Fête de l'école des 3 moulins

PERMANENCES DES ÉLUS NOVEMBRE À FÉVRIER

Si vous avez besoin de rencontrer les élus, ils sont présents à la mairie tous les **samedis matins de 10h00 à 12h00**.

05/11/2022	Linda Gaboriau & Benoît Couteau
12/11/2022	Marie-Lou Louveau & Pascal Bouton
19/11/2022	Richard Lopez & Gwladys Rousseau
26/11/2022	Françoise Ménard & Servane Chesneau
03/12/2022	Linda Gaboriau & Richard Lopez
10/12/2022	Stéphane Enteme & Benoît Couteau
17/12/2022	Pascal Bouton & Hélène Quemerré
24/12/2022	- -
31/12/2022	- -
07/01/2023	Linda Gaboriau & Marie Lou de la Guigneraye
14/01/2023	Richard Lopez & Gwladys Rousseau
21/01/2023	Stéphane Enteme & Benoît Couteau
28/01/2023	Françoise Ménard & Hélène Quemerré
04/02/2023	Marie Lou & Gwladys Rousseau
11/02/2023	Pascal Bouton & Sylvie Chatellier
18/02/2023	Linda Gaboriau & Richard Lopez
25/02/2023	Benoît Couteau & Christian Maillard

Date limite de dépôt des articles pour le prochain bulletin municipal

1^{ER} DÉCEMBRE 2022

bulletinmonnieres@gmail.com

Vous pouvez aussi utiliser cette adresse si vous avez des questions sur Monnières. Nous les partagerons et nous efforcerons d'y répondre dans les prochains bulletins.

MAIRIE DE MONNIÈRES

4, rue de la poste
44690 MONNIÈRES

Tél. : 02.40.54.60.64

Fax : 02.40.54.63.03

Site : <https://www.mairie-monnieres.fr>

E-mail :

accueil@mairie-monnieres.fr

Bulletin municipal:

bulletinmonnieres@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi / Mardi / Jeudi :
9h00 à 12h30

Mercredi / Vendredi :
9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Vendredi :
9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Samedi : de 10h00 à 12h00

LE STANDARD TÉLÉPHONIQUE EST OUVERT TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE :

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 jusqu'à 17h30 les mercredis et vendredis.

Le samedi de 10h00 à 12h00.